

The Messenger was called in again and informed by the Speaker, "That this House will send an answer by a Message of their own."

The Honorable Mr. *Taschereau* presented a Petition from the Inhabitants of the Town of Three-Rivers, praying that the Act regulating the Common belonging to that Town, be amended.

Another Petition was presented by the same Member, from the Inhabitants of the Seigniorie of La Baie du Febvre, praying that the Common of that Seigniorie be incorporated.

The Speaker declared this Assembly continued to to-morrow at three o'clock in the afternoon, the House so decreeing.

Le Messenger a été appelé de nouveau, et informé par l'Orateur, "Que cette Chambre enverra une réponse par un Message."

L'Honorable Mr. *Taschereau* a présenté une Pétition des Habitans de la Ville des Trois-Rivières, demandant que l'Acte, qui règle la Commune appartenant, à cette Ville, soit amendé.

Une autre Pétition a été présentée par le même Membre, des Habitans de la Seigneurie de la Baie du Febvre, demandant que la Commune de cette Seigneurie soit incorporée.

L'Orateur a déclaré cette Assemblée continuée à demain à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

TUESDAY, 18th DECEMBER.

THE Members convened, were :

The Honorable the Chief Justice, Speaker ;
The Honorable
Messrs. Irvine,
Taschereau.

PRAYERS.

The Speaker declared this Assembly continued to Thursday next at three o'clock in the afternoon, the House so decreeing.

MARDI, 18e. DECEMBRE.

LES Membres assemblés ont été :

L'Honorable Juge en Chef, Orateur ;
Les Honorables
Messrs. Irvine,
Taschereau.

PRIERES.

L'Orateur a déclaré cette Assemblée continuée à Jeudi prochain à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

THURSDAY, 20th DECEMBER.

THE Members convened, were :

The Honorable the Chief Justice, Speaker ;
The Honorable
Messrs. Duchesnay,
Ryland,
Irvine,
Perceval,
Perrault,
De Salaberry,
Burns,
Taschereau.

PRAYERS.

It was moved,

That the Message from the House of Assembly, received the 17th instant, to keep up a good correspondence between the two Houses, be now taken into consideration in a Committee of the whole House.

The question of concurrence being put on this motion,

It was resolved in the affirmative.

The House, according to order, was adjourned during pleasure, and was put into a Committee of the whole House on the said Message.

After some time the House was resumed, and the Honorable Mr. *Irvine* reported from the said Committee, "That they had taken the said Message into consideration, and passed two Resolutions, which he delivered in at the Table."

The said Resolutions being then read by the Clerk, and the question of concurrence being put on each of them, they were severally agreed to by the House, and are as follows :

JEUDI, 20e. DECEMBRE.

LES Membres assemblés ont été :

L'Honorable Juge en Chef, Orateur ;
Les Honorables
Messrs. Duchesnay,
Ryland,
Irvine,
Perceval,
Perrault,
De Salaberry,
Burns,
Taschereau.

PRIERES.

Il a été proposé,

Que le Message de la Chambre d'Assemblée, reçu le 17e. du courant, pour entretenir une bonne Correspondance entre les deux Chambres, soit maintenant pris en considération dans un Comité de toute la Chambre.

La question de concurrence étant mise sur cette motion,

Il a été résolu dans l'affirmative.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le dit Message.

Quelque tems après la Chambre s'est remise, et l'Honorable Mr. *Irvine* a fait rapport de la part du dit Comité, "Qu'il avoit pris le dit Message en considération, et avoit passé deux Résolutions, qu'il a délivré à la Table."

Les dites Résolutions ayant alors été lues par le Greffier, et la question de concurrence étant mise sur chacune d'elles, la Chambre y concouru séparément, et elles sont comme suit :